

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de CHANAC-LES-MINES

L'an **deux mil vingt six, le vingt neuf avril, à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **CHANAC-LES-MINES**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérôme MALAGNOUX**.

Étaient présents : M. Jean Marc BOUYSSOU, Mme Marie-Françoise SALLES, M. Serge PELISSIER, M. Laurent SOLEIHAVOUP, Mme Corinne FOUCHER, M. Benoît DAVID, Mme Pascale VAYRE, M. Jérôme MALAGNOUX.

Étaient absents excusés : M. Hubert VERNEDAL, Mme Sandrine EYROLLES, Mme Béatrice VIZET.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Hubert VERNEDAL en faveur de M. Serge PELISSIER, Mme Sandrine EYROLLES en faveur de M. Jean Marc BOUYSSOU, Mme Béatrice VIZET en faveur de M. Jérôme MALAGNOUX.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 8

Secrétaire : M. Jean Marc BOUYSSOU.

Ordre du jour :

- 01 - Vote du Budget primitif 2026
- 02 - Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales
- 03 - Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
- 04 - Motion de soutien à la MSA
- 05 - Désignation des correspondants défense, sécurité routière et accessibilité

DÉLIBÉRATION N°MA-DCM-2026-013 : Vote du Budget primitif 2026

Après avoir entendu la présentation du Budget primitif 2026 comme suit par M.le Maire :

	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
Crédits de fonctionnement votés	442 549,81 €	277 800,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	0	164 749,81 €
TOTAL de la section de FONCTIONNEMENT	442 549,81 €	442 549,81 €

	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
Crédits d'investissement votés	125 410,00 €	182 411,58 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	9 919,69 €	1 274,40 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	48 356,29 €	0
TOTAL de la section d'INVESTISSEMENT	183 685,98 €	183 685,98 €

Le Conseil municipal approuve le budget primitif 2026.

Il est convenu que le versement des subventions à des associations communales et extérieures (article 65748) devra faire l'objet d'une demande officielle auprès de la mairie.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DCM-2026-014 : Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article L.1612 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 1639 A du Code Général des impôts, les collectivités territoriales doivent voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026.

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les impôts et vote les taux d'imposition suivants :

- Taux de la taxe d'habitation : 6,55 %
- Taxe foncière bâti : 25,79 (4,4 % + 21,39 %)
- Taxe foncière non bâti : 56.04 % (taux inchangé)

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DCM-2026-015 : Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, le Maire propose de dresser une liste de 24 noms :

Commissaires titulaires proposés

Commissaires suppléants proposés

SALLES Jean-Pierre
5 route des garennes,
19150 CHANAC-LES-MINES

MALAGNOUX Marcel
22 Pimont
19150 CHANAC-LES-MINES

BRAILLY Céline
4 les sources
19150 CHANAC-LES-MINES

FIOUX Dominique
22 Malangle
19150 CHANAC-LES-MINES

BOUYSSOU Annick
1, le pont de la Prade
19150 CHANAC-LES-MINES

SALLES Robert
34 Vedrenne
19150 CHANAC-LES-MINES

REGNER Bernard
5 la Croix de Presset
19150 CHANAC-LES-MINES

CHASTRUSSE Carole
14 rue du Puy des druides
19150 CHANAC-LES-MINES

EYROLLES Christophe
22 le Bois Lafarge
19150 CHANAC-LES-MINES

WARZYNIAK Claude
12 Bois Lafarge
19150 CHANAC-LES-MINES

COLLIGNON Arnaud
47 Pougeol
19150 CHANAC-LES-MINES

SALLES Roger
39 Pougeol, Vedrenne
19150 CHANAC-LES-MINES

CHAZALVIEL Jean-Pierre
15 Loreiller,
CHANAC-LES-MINES

MALAGNOUX Laetitia
2 Vedrenne
19150 CHANAC-LES-MINES

LABARTHE Cédric
19 rue des Horts
19150 CHANAC-LES-MINES

LOUET Gérard
27 Malangle
19150 CHANAC-LES-MINES

PRESSET André
24 Loreiller
19150 CHANAC-LES-MINES

PERRET Marie-Claude
1 Lachèze
19150 CHANAC-LES-MINES

AUMARD Alain
12 Vedrenner
19150 CHANAC-LES-MINES

BACHELERIE Alain
25 Malangle
19150 CHANAC-LES-MINES

GRAFFOILLERE Gisèle
5 Pougeol
19150 CHANAC-LES-MINES

AUMARD Eric
10 Vedrenne
19150 CHANAC-LES-MINES

VINATIER Ginette
5 Les Plaines
19150 CHANAC-LES-MINES

CHAMBEAUDIE Michel
17 Loreiller
19150 CHANAC-LES-MINES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la liste de noms proposés.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DCM-2026-016 : Motion de soutien à la MSA

Nous, maires de communes rurales, souhaitons appeler votre attention sur le rôle essentiel joué par la Mutualité sociale agricole (MSA) dans nos territoires, à l'heure où les négociations relatives à sa prochaine convention d'objectifs et de gestion se finalisent.

Dans des régions menacées par l'éloignement des services publics, la fragilité des équilibres sociaux et le vieillissement de la population, la MSA constitue bien davantage qu'un organisme de protection sociale. Elle est un acteur de proximité, un partenaire du quotidien, et souvent un point d'appui structurant pour l'action publique locale.

Sur le terrain, son intervention se déploie à l'échelle des bassins de vie, en lien étroit avec les communes. Elle contribue à organiser des actions de prévention en santé au plus près des habitants, à accompagner les publics fragiles, les familles, les jeunes, à soutenir les aidants, ou encore à lutter contre l'isolement social. Ces

initiatives, souvent menées dans des communes de petite taille, reposent sur une coopération concrète avec les élus locaux, les associations et les professionnels de santé.

La MSA participe également à la vitalité de nos territoires à travers des démarches collectives qui favorisent le lien social et l'innovation locale. Qu'il s'agisse d'actions de sensibilisation ou d'événements visant à renforcer la cohésion sociale, elle agit avec la volonté de mobiliser les acteurs locaux autour d'objectifs partagés.

La MSA s'inscrit également dans des dynamiques de développement territorial. Elle accompagne des projets portés par les communes ou les intercommunalités, qu'il s'agisse de maintien de services du quotidien, d'attractivité des territoires, de bien vieillir ou d'accompagnement des transitions agricoles.

Dans plusieurs situations, elle intervient en appui à des solutions concrètes permettant de préserver des services essentiels dans nos villages tels que les modes d'accueil de la petite enfance, les services péri ou extra scolaires, les lieux d'animation de la vie sociale ou encore les résidences autonomie (MARPA).

Elle joue également un rôle déterminant en matière d'emploi et d'accompagnement des actifs agricoles, en contribuant à l'orientation professionnelle, à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail. Là encore, son action s'inscrit dans un écosystème territorial associant collectivités, exploitants et acteurs économiques.

La MSA s'avère tout aussi décisive dans l'accompagnement des crises agricoles, dont les effets se répercutent directement sur nos territoires et sur les habitants qui y vivent et y travaillent. Face aux aléas climatiques, aux crises sanitaires ou aux difficultés économiques que traverse le monde agricole, elle se mobilise pour apporter des réponses rapides et adaptées : dispositifs d'aides individuelles, accompagnement social des exploitants en difficulté, actions de prévention du mal-être et soutien psychologique. En lien avec nous et l'ensemble des acteurs du territoire, elle contribue à repérer les situations les plus fragiles et à coordonner les interventions. Cette capacité à agir dans l'urgence, tout en inscrivant son action dans la durée, constitue un appui essentiel pour préserver l'équilibre économique, social et humain de nos territoires ruraux.

Cette capacité d'intervention fait de la MSA un acteur singulier dans le paysage des politiques publiques. Elle incarne une approche intégrée, fondée sur la proximité, la connaissance fine des territoires et la coopération avec les élus locaux, s'appuyant sur son réseau de délégués élus issus du terrain et représentant l'ensemble du monde agricole.

Au-delà de soutenir les initiatives locales, la MSA constitue également un relais des politiques publiques nationales dans nos territoires. Elle contribue concrètement à leur déploiement. Au-delà de sa participation aux dispositifs France Services ou au programme Villages d'avenir, elle intervient de manière déterminante dans l'accès aux soins et la lutte contre les déserts médicaux. Nous retenons que votre premier déplacement fût justement consacré à cette préoccupation. Comment dès lors imaginer ne pas conforter la MSA dans ses missions ?

Après avoir fait de la santé mentale la « Grande cause nationale » deux années de suite, il est primordial de consolider les moyens de la MSA qui est également mobilisée sur cet enjeu prioritaire, notamment dans le cadre du plan mal-être agricole ou auprès des jeunes.

Par sa présence de proximité et sa connaissance fine des publics, la MSA permet d'adapter les politiques nationales aux réalités locales et d'en garantir l'effectivité, en lien avec les élus et les acteurs de terrain.

Nous souhaitons, par la présente, réaffirmer avec force notre attachement à ce modèle d'intervention et appeler à des décisions claires pour en garantir la pérennité. Il est aujourd'hui indispensable de conforter les moyens humains et financiers de la MSA, afin de préserver sa présence de proximité et sa capacité d'action au plus près des territoires.

Cela suppose également une reconnaissance pleine et entière de son rôle dans la mise en œuvre des politiques publiques en milieu rural, notamment en matière de santé, de cohésion sociale et de développement local. À défaut, c'est l'équilibre même de ces territoires qui se trouverait fragilisé.

Dans un contexte de tensions croissantes et d'attentes fortes des habitants, les collectivités ne peuvent être laissées seules. Elles ont besoin de partenaires solides, ancrés et engagés. La MSA est de ceux-là, et doit être soutenue comme telle. Nous vous appelons, en conséquence, à prendre toute la mesure de cet enjeu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte la motion de soutien à la MSA.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DCM-2026-017 : Désignation des correspondants défense, sécurité routière et accessibilité

Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il convient de désigner en son sein des correspondants dans les domaines suivants : défense, sécurité routière et accessibilité. Ils seront les interlocuteurs privilégiés pour l'envoi des informations d'actualités dans ces domaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

Correspondant défense : Benoît DAVID

Correspondant sécurité routière : Serge PELISSIER

Correspondant accessibilité : Hubert VERNEDAL

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Le présent procès-verbal est arrêté en date du _5 mai 2026

Signature Maire, M. Jérôme MALAGNOUX

Signature M. Jean Marc BOUYSSOU.